



Rapport du Royaume du Maroc sur la mise en œuvre de la Feuille de Route Nationale pour l'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes à l'Horizon 2030

(Période : Janvier – Décembre 2024)

Pour le compte du Secrétariat de l'Alliance 8.7



Mai 2025

Introduction

Le Royaume du Maroc réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, conformément à ses obligations constitutionnelles et aux conventions internationales ratifiées. Désigné « pays pionnier » au sein de l'Alliance 8.7, le Maroc a élaboré et adopté en 2023 une feuille de route nationale ambitieuse visant l'élimination du travail des enfants à l'horizon 2030.

Ce rapport officiel rend compte des progrès significatifs réalisés au cours de l'année 2024 dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Il témoigne de l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux – départements ministériels, institutions publiques, partenaires sociaux, secteur privé et société civile – sous la coordination du Point Focal national pour l'Alliance 8.7, Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC). Ce rapport met en lumière les avancées concrètes accomplies au regard des trois axes stratégiques de la feuille de route, ainsi que d'autres réussites notables contribuant à l'atteinte de la Cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable.

Sommaire

I- Avancement global de la mise en œuvre de la feuille de route nationale	3
1-1- Réalisations dans le cadre de la Priorité n°1	3
1-2 Réalisations dans le cadre de Priorité n°2	8
1-3 Réalisations dans le cadre de Priorité n°3	10
II- Avancement par rapport aux prochaines étapes établies	12
2-1- Les priorités pour l'année 2025	12
2-2- Besoin d'appui dans la mise en œuvre de la feuille de route	13
III- Progrès globaux dans la lutte contre le travail des enfants	14
3-1- Les principales réussites enregistrées	14
3-2- Autres réussites significatives	15
IV- Cadre de Collaboration avec des partenaires nationaux	18
4-1- Collaboration avec des partenaires nationaux	18
4-2- Utilité du mécanisme des pays pionniers	20
V- Perspectives d'avenir	20

I- État d'avancement global de la mise en œuvre de la feuille de route nationale

1.1- Réalisations dans le cadre de la Priorité n°1

"Accroître et accélérer la prévention du travail de l'enfant, à travers la lutte contre la pauvreté, l'abandon scolaire, l'acquisition de compétences professionnelles et l'information et la sensibilisation"

Le Royaume du Maroc, fidèle à ses engagements internationaux et nationaux, a poursuivi et intensifié ses efforts en 2024 pour prévenir le travail des enfants en s'intéressant à ses causes profondes, conformément à l'axe stratégique 1 de sa feuille de route nationale. Des progrès notables ont été réalisés durant l'année 2024 impliquant ainsi une mobilisation multisectorielle coordonnée, et une contribution significative de toutes les parties prenantes.

➤ **Lutte contre la Pauvreté et Généralisation de la Protection Sociale :**

✓ **Généralisation de la protection sociale**

Il s'agit d'une réforme majeure initiée sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant à étendre la couverture sociale à l'ensemble de la population marocaine. Ce chantier national s'inscrit dans la construction d'un État social protecteur, un pilier fondamental pour réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion socio-économique.

La loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale, promulguée le 23 mars 2021, fixe les grandes orientations de cette réforme qui doit être déployée sur cinq ans selon un calendrier précis. Les quatre piliers principaux sont :

La généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO), étendue en 2021-2022 pour couvrir 22 millions de bénéficiaires supplémentaires ;

- L'élargissement des allocations familiales en 2023-2024 pour couvrir près de 7 millions d'enfants en âge scolaire ;
- L'affiliation aux régimes de retraite, en intégrant environ 5 millions de personnes actives non couvertes ;
- La généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi, prévu pour 2025.

La généralisation de la protection sociale au Maroc est une réforme sociétale d'envergure qui vise à assurer une couverture universelle et équitable, en s'appuyant une vision d'État social fort.

✓ **Efforts consentis dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH),**

L'INDH a continué de jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la précarité, facteurs majeurs du travail des enfants. Les interventions dans ce cadre se font à travers une panoplie de programmes, notamment :

- Le programme intitulé « Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous-équipés » est désormais considéré comme un levier stratégique pour le développement du capital humain. Il repose sur des actions à fort impact destinées à doter les zones rurales et enclavées d'infrastructures essentielles. Elles visent particulièrement l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, en facilitant l'accès aux services de santé et d'éducation, tout en renforçant la qualité de vie en matière d'hygiène et de salubrité.
- Le programme intitulé « l'Accompagnement des personnes en situation de précarité », caractérisé par sa forte contribution au développement du capital humain. Composé de 11 catégories, ce programme accorde une attention particulière aux enfants vivant dans diverses situations de vulnérabilité. Les actions menées dans ce cadre portent principalement sur la construction, l'aménagement et l'équipement des centres de prise en charge, ainsi qu'à l'appui à leur fonctionnement, et ce, afin de favoriser l'inclusion socio-économique des enfants concernés dans la société.

✓ **Renforcement de l'appui technique aux petits agriculteurs**

Le Département de l'Agriculture a engagé une série d'actions visant à renforcer l'appui technique et socio-économique aux petits exploitants agricoles. Cette approche vise à s'attaquer aux causes structurelles du recours au travail des enfants notamment la précarité des familles dans le milieu rural et l'absence des alternatives économiques viables.

La stratégie Génération Green vise l'amélioration et la diversification des sources de revenus des agriculteurs et par conséquent, la réduction progressive du travail des mineurs. Elle a conçu une panoplie de programmes pour cet effet, dont :

- L'appui à la petite agriculture ou l'agriculture solidaire, via un investissement principalement étatique au profit des petits agriculteurs, des femmes et des jeunes dans les zones vulnérables ;
- L'appui à la création des coopératives agricoles et des groupements de coopératives ;

- La création d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs à travers la promotion de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes pour faire émerger près de 350.000 emplois à l'horizon 2030 dans les exploitations et les services agricoles, para-agricoles et de la transformation.

➤ **Promotion de l'Éducation et Lutte contre l'Abandon Scolaire**

✓ **Généralisation et Amélioration du Préscolaire :**

Le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) a lancé un « Programme National de généralisation et de développement du préscolaire 2018-2028 ». Dans le cadre de ce programme le MENPS a poursuivi la généralisation d'un préscolaire de qualité, manifesté par l'élargissement de l'offre éducative et l'amélioration de sa qualité, à travers l'adaptation des curricula, la formation des éducatrices, et l'ouverture à une participation élargie des acteurs concernés (Initiative Nationale pour le Développement Humain, associations, etc.)

Dans ce contexte, le ministère a déployé des efforts notables à travers le recrutement d'environ 6.000 nouveaux éducateurs au cours de l'année scolaire 2023-2024. Parmi eux, 7.796 ont bénéficié d'une formation de base renforcée d'une durée de 950 heures, contre 400 heures auparavant.

L'INDH appuie cet effort, notamment en milieu rural, avec la création et l'équipement de 9.935 unités préscolaires (10.929 salles de classe). Ces unités ont accueilli, au titre de l'année scolaire en cours 2024/2025, près de 149 mille enfants, s'y ajoutent plus de 246 mille enfants ayant achevé leur préscolarisation et rejoint le cycle primaire

✓ **Programmes de l'appui social**

Depuis décembre 2023, le MENPS a lancé un programme de "Soutien Social Direct". Pour l'année scolaire 2024-2025, plus de 3 millions d'élèves ont bénéficié de la subvention de rentrée scolaire, avec une aide financière supplémentaire de 200 dirhams pour le primaire et le collège, et 300 dirhams pour le lycée.

Par ailleurs, le MENPS a œuvré à augmenter le nombre de bénéficiaires des internats et de la restauration scolaire en mettant à disposition des infrastructures telles que les internats, les cantines scolaires ainsi que d'autres dispositifs favorisant la scolarisation. Ainsi, durant l'année scolaire 2023-2024, le nombre de bénéficiaires de ces services a atteint 1.175.614 élèves, dont 580.741 filles.

Au cours de la même période, 212.617 élèves, dont 114.326 filles, ont bénéficié du service du transport scolaire tandis que 4.459.478 élèves, dont 2.133.200 filles, ont reçu des fournitures scolaires.

✓ Programme d'éveil éducatif

Il s'agit d'une approche préventive qui mobilise l'ensemble des acteurs de l'éducation, les apprenants, les partenaires locaux, et l'écosystème scolaire pour identifier les risques d'abandon scolaire et proposer des solutions appropriées. Elle garantit le droit à l'éducation à travers la réinscription des enfants non scolarisés identifiés, et le renforcement des chances de maintien des élèves intégrés dans le système éducatif, ainsi que ceux menacés d'abandon, notamment des filles en milieu rural lors de la transition du primaire au collège.

Le programme s'appuie sur des campagnes de sensibilisation et des mécanismes durables de repérage, de veille et d'anticipation, menés par les cellules de veille mises en place dans des établissements scolaires, en collaborant avec les associations, les autorités locales et les collectivités territoriales.

Bilan du programme d'éveil éducatif 2023-2024

	Primaire	Collégial	Qualifiant	Total
Nombre des établissements participants	4976	1560	1008	7544
Total des élèves réinsérés	12.189	39.141	20.332	71.662

✓ Programmes rattrapage scolaire :

Le programme de l'École de la Deuxième Chance - Fondamentale représente une offre éducative de rattrapage visant à garantir le droit à l'éducation pour les enfants âgés de 8 à 13 ans, actuellement hors du système scolaire. Cette deuxième chance se concrétise sous la forme d'un "cycle éducatif" d'une durée d'un à trois ans, destiné à permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul. À l'issue de ce parcours, les enfants peuvent être réintégrés soit dans l'enseignement formel, soit dans la formation professionnelle. Ce programme est mis en œuvre par environ 159 associations, mobilisant près de 419 animateurs et animatrices et 70 éducateurs et éducatrices.

Le programme de l'École de la Deuxième Chance - Nouvelle Génération s'adresse aux adolescents et jeunes âgés de 14 à 20 ans en situation de décrochage scolaire. Elle leur offre un accompagnement éducatif et professionnel, ainsi qu'un encadrement en matière d'orientation et d'insertion socio-professionnelle. À l'échelle nationale, 211 centres sont opérationnels. Ils sont gérés par environ 183 associations, mobilisant près de 1.280 des animateurs et des formateurs, ainsi que 95 encadrants.

✓ **Contribution du Ministère Public dans la prévention contre la décrochage scolaire et réinsertion des enfants**

Le Ministère Public contribue fortement aux efforts consentis pour prévenir l'abandon précoce et la réintégration des enfants dans l'école. À cet effet, des résultats notables ont été réalisés en 2024.

Nombre de signalements reçus concernant les cas d'abandon scolaire	Nombre d'instructions effectuées relatives aux causes de l'abandon	Nombre des enfants réinsérés dans les écoles	Nombre de cas détectés de violence contre les enfants dans le milieu scolaire et familial
36501	10444	71662	1285

➤ **Acquisition de Compétences Professionnelles :**

Au titre de l'année scolaire 2023/2024, le Département de la formation Professionnelle a assuré la formation auprès des entreprises, par formation par apprentissage pour 31494 bénéficiaires, et par formation alternée pour 57076 bénéficiaires.

À l'horizon 2030, la stratégie Génération Green ambitionne la formation de près de 150.000 lauréats dont 140 000 au niveau de la formation professionnelle, et 10 000 au niveau de l'enseignement supérieur agricole. Au titre de 2024, ont bénéficié de la formation :

- 511 lauréats des établissements d'enseignement supérieur agricole ;
- 11.500 jeunes, tous âges compris, au niveau des établissements de la formation professionnelle agricole :

L'enseignement technique et la formation professionnelle agricole offrent une formation diversifiée dans plus de 73 filières couvrant l'ensemble de la chaîne de production, de l'amont à l'aval, ce qui permet de lutter contre le décrochage scolaire.

➤ **Information et Sensibilisation :**

Des actions multiples sont engagées par différents acteurs de la feuille de route en matière de sensibilisation et plaidoyer.

Dans ce cadre peuvent être signalés :

✓ **Actions du MIEPEEC :**

Le MIEPEEC participe activement aux efforts de sensibilisation dans le cadre de la feuille de route nationale, en collaboration étroite avec des ONG partenaires. Ses initiatives visent à renforcer la diffusion des messages clés auprès des populations cibles.

En effet, le Ministère a conclu un total de 23 conventions de partenariat depuis 2021 dédiées explicitement à la lutte contre le travail des enfants. Ces conventions couvrent l'ensemble du territoire national, permettant ainsi une action coordonnée et homogène dans les régions les plus concernées par le phénomène. Elles portent en particulier sur des actions de sensibilisation, ciblant spécifiquement les familles les plus vulnérables situées dans des quartiers pourvoyeurs de travail des enfants, les enfants scolarisés susceptibles d'être entraînés précocement dans le monde du travail, ainsi que les employeurs dans des activités à risque.

✓ **Actions du Département de l'Agriculture via l'ONCA :**

L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) assure l'accompagnement des agriculteurs à travers des services de conseil, de formation et d'appui au développement durable des filières agricoles de production. Grâce à son réseau territorial, l'ONCA promeut l'adoption de pratiques agricoles modernes, intégrant la diffusion de l'innovation, des techniques d'adaptation au changement climatique et de gestion rationnelle des ressources.

✓ **Actions de l'ONDE :**

EN 2024, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) a organisé des campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que l'anxiété scolaire, le harcèlement. Dans ce cadre, des initiatives comme le développement d'applications de prévention, telle que Hackathon E-TOFOULA, ont été mises en place pour renforcer la protection et le bien-être des enfants. (Source : Contribution ONDE)

✓ **Actions de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) (2021-2025) :**

La CGEM s'est engagée activement dans la lutte contre le travail des enfants en lançant l'initiative ILTESAM en 2021. Cette plateforme en ligne fournit aux entreprises des informations, des outils de sensibilisation et des formations pour prévenir le travail des enfants, notamment dans les chaînes d'approvisionnement. La CGEM a également organisé une conférence avec l'OIT en 2021, renforçant ainsi son engagement envers des pratiques responsables. Par ailleurs, elle a maintenu une communication continue via son site web, les réseaux sociaux et la plateforme ILTESAM pour promouvoir le cadre légal, le rôle des entreprises et les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale.

1.2-Réalisations dans le cadre de Priorité n°2

Consolider la réglementation nationale, renforcer le contrôle, le retrait et la prise en charge des enfants au travail

En 2024, le Maroc a poursuivi ses efforts pour renforcer le cadre de protection des enfants contre le travail, conformément à l'axe stratégique 2 de sa feuille de route nationale Alliance 8.7. Ces efforts se sont concentrés sur le renforcement du contrôle, l'amélioration des mécanismes de retrait et de prise en charge, et la consolidation de la coordination intersectorielle.

➤ **Consolidation de la Réglementation Nationale et Renforcement du Contrôle**

Bien qu'aucune nouvelle loi importante n'ait été promulguée spécifiquement sur le travail des enfants en 2024, le cadre légal existant (comme le Code du Travail, la Loi n° 19-12 du 10 août 2016 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques et ses décrets d'application, la loi n° 27-14 sur la lutte contre la traite des êtres humains) continue de fournir la base solide pour des actions de contrôle et de protection.

Dans le but de prévenir l'emploi précoce des enfants et éradiquer le travail forcé et/ou dangereux des mineurs, tout en respectant la législation en vigueur, le MIEPEEC a renforcé les capacités du corps des inspecteurs du travail. À cet effet, il a désigné des inspecteurs spécialisés, agissant comme points focaux, dédiés à la lutte contre le travail des enfants.

Par ailleurs, depuis 2016, le MIEPEEC a instauré un Plan National Annuel d'Inspection du Travail (PNIT), qui vise principalement à intensifier les contrôles portant sur la conformité des conditions de travail et à assurer l'application rigoureuse des normes protectrices des salariés. La question relative au travail des enfants figure de manière constante comme priorité de ce PNIT.

Les efforts de contrôle se sont significativement intensifiés, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'observations relatives au travail des mineurs enregistrées par l'Inspection du Travail : 2017 observations en 2024, contre 632 en 2023 et 57 en 2022. La majorité de ces observations concernent principalement l'âge minimum d'admission au travail (1851 cas en 2024) les spectacles interdits aux mineurs (117 cas) et la protection des jeunes de 16 à 18 ans (44 cas).

Le recrutement de 30 nouveaux inspecteurs du travail en 2024, portant l'effectif total à 488, représente une opportunité pour renforcer les contrôles sur l'ensemble du territoire.

En outre, le Ministère Public joue un rôle clé dans le contrôle via le déclenchement de l'action publique. En 2024, 18 affaires relatives au travail des enfants ont été enregistrées, impliquant 18 personnes poursuivies (10 pour avoir employé des enfants de moins de 15

ans, 6 pour travaux dangereux et 2 pour absence de documents). Dans le cadre de la vigilance accrue, le parquet assure également le suivi rigoureux de l'application des circulaires relatives à la protection sociale et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

➤ **Retrait et Prise en Charge :**

✓ **Prise en Charge Judiciaire et Sociale (PMP & Partenaires) :**

Des cellules pour la prise en charge des femmes et des enfants au sein des tribunaux ont été créées sous l'autorité de la Présidence du Ministère Public (PMP). En 2024, ces cellules ont poursuivi leur mobilisation en apportant un appui soutenu à environ 45 858 enfants en situation de vulnérabilité, en leur offrant accueil, écoute, soutien et orientation.

✓ **Partenariat MIEPEEC-ONG :**

Le MIEPEEC a poursuivi son programme stratégique d'appui financier aux ONG pour le retrait des enfants du travail (moins de 15 ans) et des travaux dangereux (16-18 ans), ainsi que leur réinsertion.

Le budget alloué à cette opération a été augmenté à 5 millions de dirhams pour 2024, contre 3 millions les années précédentes, témoignant d'un engagement financier accru et d'une volonté d'amplifier l'impact des actions de ce Ministère.

Ce cadre de partenariat a pu dégager des résultats tangibles des années précédentes. En 2021, huit (08) conventions de partenariat, qui ont permis de retirer 82 enfants du travail domestique et 387 enfants de travaux dangereux. En 2022, huit (08) accords de partenariat ont été conclus, donnant lieu au retrait du travail de 43 enfants de moins de 15 ans (17 garçons et 26 filles) et 259 enfants âgés de 15 à 18 ans des travaux dangereux (191 garçons et 68 filles). En 2023, sept (07) accords de partenariat ont été conclus.

✓ **Dispositif d'Écoute et de Signalement**

L'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) continue de jouer un rôle actif en recevant les signalements de violence et d'exploitation, y compris ceux liés au travail des enfants, grâce à un numéro vert, et en assurant un suivi et un accompagnement juridique via son réseau d'avocats. Ce dispositif a été renforcé par l'arrivée de nouveaux juristes et la mise en place d'une cellule de médecins psychiatres pour améliorer la qualité et la portée de la prise en charge.

✓ **Formation des Acteurs de la Prise en Charge**

L'ONDE a formé plus de 700 professionnels (juges, avocats, assistants sociaux, éducateurs, médecins, etc.) en santé mentale de l'enfant depuis début 2024, renforçant ainsi leurs capacités à assurer une prise en charge adéquate et sensible des enfants victimes, y compris ceux retirés du travail.

1.3-Réalisations dans le cadre de Priorité n°3

"Renforcer la gouvernance et le suivi/évaluation"

Le renforcement de la gouvernance et du suivi/évaluation constitue le socle de la mise en œuvre efficace de la feuille de route nationale Alliance 8.7 du Maroc. En 2024, des efforts considérables ont été déployés, notamment en matière de consolidation des mécanismes de coordination intersectorielle et renforcement des partenariats, impliquant l'ensemble des acteurs clés.

➤ **Cadre de Gouvernance**

La feuille de route nationale elle-même, adoptée et déposée auprès de l'Alliance 8.7 fin 2023, constitue un cadre de gouvernance majeur. Sa mise en œuvre repose sur une coordination interministérielle dynamique impliquant le MIEPEEC, les Autorités Judiciaires (PMP), le MENPS, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Solidarité, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture, l'INDH, ainsi que les partenaires sociaux (syndicats, CGEM) et la société civile.

➤ **Renforcement de la Coordination Interinstitutionnelle**

Le 27 mai 2024, à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, un Protocole territorial de pour la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité a été signé à Rabat, par le Président du Ministère public, plusieurs ministères concernés (comme ceux de la Solidarité, Intégration sociale et Famille; de la Jeunesse, Culture et Communication ; Éducation nationale, Enseignement Préscolaire et Sports ; de la Santé et Protection sociale et de l'Insertion économique, Petite Entreprise, Emploi et Compétences), avec l'appui de l'UNICEF, en partenariat avec l'Observatoire national des droits de l'enfant et l'Union nationale des femmes du Maroc.

Ce protocole vise la consolidation des acquis du Maroc en matière de protection de l'enfance, et la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la politique publique intégrée de protection de l'enfance 2015-2025. Il s'appuie sur plusieurs référentiels internationaux, notamment les conventions sur les droits de l'enfant, ainsi que sur les cadres nationaux tels que la Constitution de 2011, les lois liées à l'enfance, les grandes orientations nationales et les politiques publiques. Il valorise aussi les efforts des acteurs de la société civile, notamment l'Observatoire national des droits de l'enfant et l'Union nationale des femmes du Maroc.

Le protocole couvre les enfants en situation de vulnérabilité dans toutes leurs formes, notamment les enfants en situation de travail et les enfants migrants non accompagnés, apatrides ou demandeurs d'asile. Le protocole peut également concerner les familles de

ces enfants, lorsque celles-ci se trouvent dans des situations de vulnérabilité nécessitant une intervention ciblée en matière de prévention, réhabilitation et intégration.

L'objectif principal est d'harmoniser les actions de tous les intervenants dans le domaine de l'enfance afin d'améliorer la prévention et la protection des enfants vulnérables, à travers l'élaboration d'un document de référence qui définit clairement les missions et responsabilités de chaque acteur.

Le Protocole prévoit un cadre de prévention qui comprend la mise en place et le renforcement des programmes sociaux et économiques destinés aux enfants et à leurs familles. Il met aussi en place des actions proactives ciblées pour soutenir les enfants vulnérables, via des activités et services spécifiques. Le protocole précise les différentes phases du parcours de prise en charge, depuis l'identification de l'enfant jusqu'à la prise de décision. Cela inclut un premier diagnostic, des mesures de protection d'urgence, l'évaluation de la situation de l'enfant, et l'accès aux services nécessaires pour sa réhabilitation et son intégration.

➤ **Partenariats Stratégiques :**

En sus de l'engagement de la plupart des acteurs clé de la feuille de route nationale dans le cadre du Protocole territorial de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, susmentionné, plusieurs cadres de partenariats institutionnels ont été développé entre certains acteur afin de converger et consolider les efforts déployés en faveur de la lutte contre le travail des enfants.

Le MIEPEEC et le Ministère publique sont liés par un protocole d'accord ayant pour objectif de renforcer la coordination entre les services judiciaires et les services de l'inspection du travail afin d'assurer une meilleure application des lois relatives au travail, notamment en matière de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Le MIEPEEC s'engage, également dans un partenariat structuré et régulier avec la société civile via des conventions annuelles axés sur des projets visant la lutte contre le travail des enfants.

Le Ministère publique a également développé un cadre de partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille autour de la protection de l'enfance et la préservation de ses droits, et un autre avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports axés sur la lutte contre le décrochage scolaire et réintégration des enfants dans l'écoles.

D'autres cadres de partenariats sont développés par d'autre acteur de la feuille de route notamment la CGEM et l'ONDE.

II- Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

2-1- Les priorités pour l'année 2025

Fort des progrès réalisés en 2024 et en cohérence avec les objectifs fixés par sa feuille de route nationale, le Royaume du Maroc concentrera ses efforts en 2025 sur les priorités suivantes pour accélérer l'élimination du travail des enfants :

✓ **Garantir à tous les enfants une éducation de qualité et lutter efficacement contre l'abandon scolaire :**

Reconnaissant l'éducation comme le rempart le plus efficace contre le travail des enfants. À ce titre, le Maroc poursuit ses efforts pour offrir à chaque enfant un enseignement inclusif et de qualité, depuis le préscolaire jusqu'à l'enseignement secondaire. Cela passe nécessairement par :

- le renforcement des programmes d'appui social pour soutenir les familles vulnérables ;
- l'amélioration de la qualité pédagogique de l'enseignement ;
- et le renforcement des mécanismes de veille et de remédiation contre le décrochage scolaire.

Tous les acteurs de l'éducation et les partenaires locaux sont mobilisés pour garantir le déploiement et la réussite desdites actions.

✓ **Renforcement et dynamisation des initiatives de coopération et de coordination entre les acteurs :**

La synergie et la convergence des actions étant essentielles, une priorité sera accordée au renforcement des mécanismes de coordination intersectorielle aux niveaux national et territorial. Cela impliquera la dynamisation des comités de pilotage et la consolidation des partenariats avec la société civile et le secteur privé pour assurer une réponse intégrée et efficace aux besoins des enfants et des familles.

✓ **Appui à la préparation de la 6ème conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (Maroc 2026) :**

Bien que distincte de la mise en œuvre directe de la feuille de route, une priorité institutionnelle majeure pour 2025 consistera à contribuer activement à la préparation de la 6ème Conférence Mondiale sur l'Élimination du Travail des Enfants, que le Maroc aura l'honneur d'accueillir en 2026. Cet événement d'envergure internationale représente une opportunité privilégiée de partager l'expérience marocaine, de renforcer les engagements mondiaux et de mobiliser de nouveaux partenariats pour accélérer l'atteinte de la Cible 8.7.

2-2-Besoin d'appui dans la mise en œuvre de la feuille de route

Pour accélérer la mise en œuvre de sa feuille de route nationale et atteindre ses objectifs en matière d'élimination du travail des enfants, le Royaume du Maroc identifie des besoins spécifiques en matière d'appui technique et de renforcement des capacités. Un soutien ciblé de la part du Secrétariat de l'Alliance 8.7 et de ses partenaires serait particulièrement précieux dans les domaines suivants :

✓ **Appui technique spécialisé :**

- **Système d'information intégré :** Une assistance technique est sollicitée pour la conception, le montage et le déploiement d'un système d'information intégré et multisectoriel. L'objectif est de permettre l'agrégation fluide des données provenant des différents acteurs tout en assurant l'interopérabilité entre les bases de données existantes. Un tel système est crucial pour un suivi précis des indicateurs de la feuille de route, une analyse fine des tendances et un ciblage plus efficace des interventions.
- **Formations spécialisées :** Des besoins existent pour des formations spécialisées destinées aux acteurs de première ligne (inspecteurs du travail, juges, procureurs, assistants sociaux, forces de l'ordre, etc.) sur les formes nouvelles ou cachées du travail des enfants. Un accent particulier devrait être mis sur les défis spécifiques du secteur informel urbain et du monde rural, afin d'améliorer les capacités de détection, d'investigation et de prise en charge de ces formes d'exploitation souvent difficiles à identifier.

✓ **Renforcement des Capacités Institutionnelles :**

- **Communication stratégique et plaidoyer :** Un appui technique est souhaité pour l'élaboration de stratégies de communication et de plaidoyer plus percutantes, ainsi que pour le développement de supports de sensibilisation innovants. L'objectif est de toucher plus efficacement le grand public, les communautés locales, les familles et le secteur privé pour un changement durable des mentalités et des comportements.
- **Suivi-évaluation qualitatif :** Une assistance méthodologique est requise pour développer des référentiels et des outils de suivi-évaluation qualitatifs avancés. Cela permettrait de mieux mesurer l'impact réel des interventions préventives et des programmes de prise en charge au-delà des indicateurs quantitatifs, en analysant les changements en profondeur au niveau des enfants, des familles et des communautés.

✓ **Échange d'expertise et de bonnes pratiques au niveau international:**

- La participation active à des initiatives régionales (notamment africaines) et Sud-Sud axée sur l'échange d'expertise et le partage de bonnes pratiques. L'objectif est de s'inspirer des approches innovantes mises en œuvre dans d'autres pays pionniers ou dans des contextes comparables en matière de prévention, de retrait, de réinsertion et de coordination intersectorielle, et d'adapter les solutions les plus prometteuses au contexte marocain.

III-Progrès globaux dans la lutte contre le travail des enfants

3-1- Les principales réussites enregistrées

L'année 2024 a été marquée par une dynamique soutenue et des avancées concrètes dans la mise en œuvre de la feuille de route nationale du Maroc pour l'élimination du travail des enfants. Plusieurs réussites significatives, fruits de l'engagement des parties prenantes et de leur action concertée, méritent d'être mises en exergue pour illustrer les progrès réalisés :

➤ Poursuite des Avancées Majeures dans la Prévention par l'Éducation

Le Maroc continue d'investir massivement dans le secteur de l'éducation, considéré comme un levier essentiel de prévention du travail des enfants. Les efforts constants du MENPS, appuyés par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), ont permis de maintenir une forte dynamique dans la généralisation d'un préscolaire de qualité atteignant un taux de couverture de 78,7 % en 2023-2024, avec un accent particulier sur le milieu rural. Parallèlement, le renforcement progressif des programmes d'appui social -tels que les transferts monétaires conditionnels, les cantines scolaires, le transport et les internats - a bénéficié à des millions d'élèves, réduisant ainsi les facteurs de vulnérabilité économique à l'origine du travail des enfants. Le suivi actif du décrochage scolaire par le MENPS avec le soutien de la Présidence du Ministère Public, avec plus de 71.000 enfants suivis en 2024, complète ce dispositif préventif, garantissant le droit à l'éducation pour tous.

Signification de la réalisation : Traite les causes profondes du travail des enfants ; investit dans le capital humain et l'avenir des jeunes générations ; démontre l'impact des politiques sociales intégrées.

➤ Renforcement Significatif des Actions de Retrait et de Prise en Charge Intégrée :

L'année 2024 a vu une intensification notable des efforts visant à retirer les enfants du travail et à leur offrir une prise en charge adaptée. Le MIEPEEC a augmenté significativement le budget alloué aux ONG partenaires, de 3 à 5 millions de dirhams, pour renforcer les actions de retrait et de réinsertion. Cette action est complétée par le rôle crucial du Ministère Publique, dont les cellules spécialisées ont accueilli et orienté

près de 45 858 enfants victimes (toutes vulnérabilités confondues) en 2024. De plus, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) a renforcé ses capacités d'intervention via son numéro vert (2511) et a formé plus de 700 professionnels (justice, social, santé, etc.) à la santé mentale de l'enfant, améliorant ainsi la qualité de la prise en charge globale.

Signification de la réalisation : Traduit l'engagement en actions concrètes de retrait et de soutien ; améliore la qualité et la portée de la prise en charge grâce à des investissements accrus et au renforcement des capacités des acteurs.

➤ **Consolidation des Partenariats et Synergies pour une Gouvernance Efficace**

L'année 2024 a vu la consolidation des partenariats stratégiques entre les départements ministériels (MIEPEEC, MENPS, PMP, INDH, etc.), les institutions nationales (ONDE), le secteur privé (via la CGEM) et la société civile. Cette synergie s'est traduite par une meilleure articulation des interventions et un partage accru des responsabilités. Une illustration concrète de cette gouvernance renforcée est la signature, en mai 2024, du Protocole territorial pour la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, qui formalise et harmonise la collaboration entre les acteurs clés au niveau local, garantissant une réponse plus cohérente et efficace sur le terrain.

Signification de la réalisation : Démonstre la pertinence de l'approche partenariale ; renforce la coordination et l'efficacité de l'action collective aux niveaux national et territorial.

3-2-Autres réussites significatives

Au-delà des progrès spécifiques réalisés dans le cadre des trois axes prioritaires de la feuille de route nationale, les efforts constants et multisectoriels déployés par le Royaume du Maroc pour atteindre la Cible 8.7 ont généré plusieurs autres réussites notables, témoignant d'une dynamique positive et d'un engagement profond en faveur de la protection de l'enfance et de l'éradication du travail des enfants sous toutes ses formes.

➤ **Ancrage au sein d'un cadre stratégique national global et intégré**

L'ensemble des efforts nationaux y compris ceux dédiés à l'atteinte de la Cible 8.7, s'activent dans un cadre fédérateur visant à mettre en place un environnement protecteur durable pour tous les enfants marocains contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation. Il s'agit de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM) 2015-2025, qui établit un système intégré de protection ciblant spécifiquement les enfants en besoin de protection, catégorie qui inclut explicitement les enfants en situation de travail.

La mise en œuvre de cette politique a franchi une nouvelle étape décisive avec l'élaboration, suite à une approche participative large incluant tous les acteurs concernés et la société civile, du Programme National de mise en Œuvre (PNMO II) pour la période 2023-2026. Présenté officiellement le 27 mai 2024, ce nouveau programme opérationnalise la vision de la PPIPEM en se focalisant sur la prévention, la protection et l'épanouissement des enfants.

Le PNMO II intègre et assure la cohérence des mesures de tous les départements ministériels impliqués dans la protection de l'enfance, y compris celles relevant spécifiquement du secteur de l'Emploi et de la lutte contre le travail des enfants. Ses priorités pour 2023-2026 illustrent cette approche intégrée et territorialisée :

- Opérationnaliser le « Protocole territorial pour la protection des enfants en situation de vulnérabilité », signé le 27 mai 2024, pour harmoniser et renforcer la prise en charge au niveau local.
- Généraliser la mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE), visant à établir un système complet (services sociaux, médicaux, psychologiques, éducatifs) et coordonné pour la protection contre toutes les formes de violence, d'exploitation et de négligence.
- Considérer la prise en charge institutionnelle comme un dernier recours, privilégiant le maintien de l'enfant dans un environnement familial sécurisé.
- Appuyer les familles, en particulier celles qui sont vulnérables, pour contribuer à leur développement social et renforcer leurs capacités protectrices.

L'inscription des efforts de lutte contre le travail des enfants dans ce cadre stratégique global et intégré (PPIPEM/PNMO II) garantit une meilleure synergie des actions, une approche plus holistique des besoins de l'enfant et de sa famille, et une plus grande efficacité des politiques publiques sur le long terme, renforçant ainsi durablement les fondations de la protection de l'enfance au Maroc.

➤ **Tendance Baissière Continue et Significative du Travail des Enfants :**

L'engagement résolu du Royaume du Maroc en faveur de l'éradication du travail des enfants se traduit par des résultats tangibles et une dynamique de progrès, comme en témoignent les données issues de l'Enquête Nationale sur l'Emploi mené annuellement par le Haut-Commissariat au Plan. Ces données mettent en lumière une réussite structurelle majeure, relative à la baisse significative, continue et accélérée du phénomène du travail des enfants âgés de 7 à 17 ans sur le territoire national.

En seulement six ans le Maroc a réussi de réduire le nombre d'enfants au travail de plus de moitié. Entre 2017 et 2023, cet effectif a chuté de 55,5%, passant d'environ 247 000 enfants à 110 000 enfants en 2023. Cette performance exceptionnelle démontre la pertinence et l'efficacité des stratégies nationales intégrées.

Cette tendance baissière s'avère soutenue et résiliente, y compris face aux défis socio-économiques mondiaux tels que la pandémie de COVID-19. L'analyse annuelle révèle une dynamique positive constante :

- 2019 : 200 000 enfants
- 2020 : 147 000 enfants (baisse de -26,5%)
- 2021 : 148 000 enfants (une stabilisation dû à la conjecture post-COVID)
- 2022 : 127 000 enfants (reprise de la baisse avec -14%)
- 2023 : 110 000 enfants (confirmation de la tendance avec -13,4%)

Cette diminution constante et significative est le résultat de la mobilisation concertée de l'ensemble des forces vives de la Nation, concrétisé par l'action des pouvoirs publics (généralisation de la scolarisation et du préscolaire de qualité, programmes sociaux ciblés, INDH, renforcement du cadre légal et intensification des contrôles par le MIEPEEC et la PMP...), par l'engagement croissant du secteur privé, notamment la CGEM et ses initiatives RSE, et par le travail essentiel de la société civile sur le terrain.

Au-delà de la baisse quantitative globale, les données du HCP révèlent des avancées qualitatives importantes :

- Le nombre d'enfants exposés à des formes de travail préjudiciables a également diminué. Il est passé de 119 000 en 2019 à 69 000 en 2023, soit une réduction de près de 42% en quatre ans. Sortir 50 000 enfants des travaux les plus dangereux est un résultat considérable.
- Le lien intrinsèque entre travail des enfants et déscolarisation (85-90% des enfants au travail ont quitté l'école ou ne l'ont jamais fréquentée) signifie que la baisse du travail des enfants est aussi un gain pour l'éducation. Chaque enfant retiré du travail est une chance supplémentaire pour un retour à l'école ou une intégration dans des parcours de formation qualifiants, brisant ainsi le cycle de la précarité.
- Les données HCP (forte prévalence en milieu rural, dans l'agriculture, chez les garçons de 15-17 ans, et dans les ménages vulnérables) permettent un ciblage plus fin et plus efficace des politiques publiques et des interventions des partenaires, maximisant ainsi l'impact des ressources mobilisées.

➤ **Mobilisation Structurée et Engagement Croissant du Secteur Privé :**

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a joué un rôle moteur dans la mobilisation du secteur privé. Des initiatives structurantes ont été mises en place, telles que :

- La plateforme Itesam (Initiative de lutte contre le travail des enfants par le secteur privé Marocain) (active de 2021 à 2024), qui promeut l'engagement volontaire des entreprises marocaines en faveur de la lutte contre le travail des enfants, et offre à ces entreprises une plateforme qui réunit les meilleures

pratiques, les statistiques, les études, les supports de formation, les dispositions juridiques en matière de lutte contre le travail des enfants ;

- L'intégration explicite de l'interdiction du travail des enfants (moins de 15 ans) et du contrôle des chaînes d'approvisionnement dans le Label RSE de la CGEM (depuis 2006), un standard exigeant qui sera étendu aux PME via le nouveau "Label PME Responsable" (lancement prévu en Mai 2025).
- La réalisation d'une étude sectorielle pionnière dans le BTP pour diagnostiquer les risques et proposer un plan d'action spécifique.
- Des actions concrètes menées par les entreprises membres (construction d'écoles, promotion de l'emploi local, sensibilisation des fournisseurs).

IV-Cadre de Collaboration avec des partenaires nationaux

4-1- Collaboration avec des partenaires nationaux

La mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants au Maroc repose sur une collaboration étroite, soutenue et diversifiée avec un ensemble de partenaires nationaux. Cette approche multipartite est essentielle pour assurer la cohérence, l'efficacité et la pérennité des actions menées.

Les principaux partenaires et la nature de leur collaboration sont les suivants :

➤ **Départements Ministériels**

La stratégie nationale s'appuie sur une collaboration interministérielle active. Les Départements ministériels les plus engagés dans cette démarche sont :

- **Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) :** Chef de file de la mise en œuvre de la feuille de route nationale, il assure en particulier la coordination des actions, renforce l'inspection du travail et la collaboration avec les ONG.
- **Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) :** Acteur clé de la prévention, il œuvre pour la généralisation de l'éducation de qualité, la lutte contre l'abandon scolaire et le déploiement des programmes d'accompagnement social.
- **Présidence du Ministère Public (PMP) :** il est impliqué dans le renforcement du cadre juridique, le traitement judiciaire des cas de travail des enfants, la protection des enfants victimes et la coordination avec les services de police judiciaire et les cellules de prise en charge.
- **Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) :** Il joue un rôle central dans la mise en place de dispositifs de protection sociale, l'appui

aux familles vulnérables et la coordination des politiques publiques de protection de l'enfance à travers la PPIPEM.

- **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) :** Partenaire stratégique pour la prévention et la lutte contre le travail des enfants en milieu rural. Il agit notamment via des actions de sensibilisation et de promotion de pratiques alternatives dans le secteur agricole.
- **Ministère de la Santé et de la Protection Sociale :** Il participe à l'extension de la protection sociale, contribuant ainsi à la réduction de la vulnérabilité des enfants au travail.
- **Autres ministères concernés** (Intérieur, Justice, Économie et Finances, Industrie et Commerce, Artisanat, etc.) sont également mobilisés en fonction des actions spécifiques.

➤ **Institutions Nationales :**

- **Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) :** Contribue au financement de projets de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'éducation, notamment le préscolaire en milieu rural.
- **Haut-Commissariat au Plan (HCP) :** Fournit les données statistiques et les études sur le marché du travail, les ménages, les entreprises, le coût de la vie, le recensement de la population et d'autres indicateurs et analyses essentielles sur l'évolution du travail des enfants, permettant un suivi rigoureux et une meilleure orientation des politiques et actions.
- **Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) :** Joue un rôle important dans le plaidoyer, le suivi des droits de l'enfant, la sensibilisation et la gestion de mécanismes de signalement et de prise en charge (N° Vert 2511, DNPTE).

➤ **Organisations d'Employeurs :**

- **Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) :** Partenaire stratégique pour la sensibilisation du secteur privé, la promotion de pratiques socialement responsables et l'engagement des entreprises dans la prévention et l'élimination du travail des enfants au sein de leurs chaînes de valeur.

➤ **Organisations de Travailleurs :**

- Les organisations syndicales sont des partenaires importants pour le plaidoyer sur ces questions du travail des enfants. Elles jouent un rôle important dans la sensibilisation des travailleurs, la veille sur les conditions de travail, le signalement

des cas d'exploitation et la participation au dialogue social sur ces mêmes questions.

➤ **Organismes spécialisés de la Société Civile (ONG) :**

- Les ONG nationales et locales jouent un rôle crucial sur le terrain pour la prévention, l'identification, le retrait, la prise en charge (éducative, psychosociale, formation professionnelle) des enfants travailleurs et l'accompagnement de leurs familles. Le MIEPEEC et d'autres départements collaborent étroitement avec les ONG spécialisées via des conventions de partenariat par lesquelles un appui leur est destiné pour le financement des actions dans ce sens.

4-2- Utilité du mécanisme des pays pionniers

Le mécanisme des Pays Pionniers de l'Alliance 8.7 a été jugé extrêmement utile et a eu un impact significatif et positif au Maroc. Il joue un rôle crucial pour structurer, dynamiser et donner une nouvelle impulsion aux efforts nationaux visant l'élimination du travail des enfants, en alignant le Maroc sur les standards et les objectifs internationaux tout en favorisant une appropriation nationale forte.

Il sied de signaler que d'autres niveaux d'impact sont relevés liés en particulier à l'adoption d'une stratégie intégrée entre les intervenants pour une planification stratégique et coordonnée, à l'accès à l'expertise et aux bonnes pratiques internationales et à la stimulation du dialogue national multipartite.

V- Perspectives d'avenir

L'expérience acquise lors de la première année de mise en œuvre de la feuille de route nationale a mis en lumière des opportunités d'amélioration pour renforcer son efficacité et accélérer l'atteinte des objectifs fixés.

Une revue de cette feuille de route nationale s'annonce très pertinente, elle portera principalement sur les aspects suivants :

- **Préciser les Objectifs et Renforcer les Indicateurs :** La revue sera l'occasion de reformuler certains objectifs et résultats attendus pour les rendre plus SMART. Le dispositif d'indicateurs de suivi doit être à son tour renforcé, en veillant à leur pertinence, leur faisabilité pour mesurer les progrès réalisés y compris pour les aspects qualitatifs.
- **Adapter et Renforcer le Cadre Opérationnel :** Une réflexion sera menée pour optimiser le cadre opérationnel de la feuille de route nationale. Cela inclura un renforcement des mécanismes de mise en œuvre et de suivi à tous les niveaux. L'objectif est de disposer d'un cadre de pilotage plus agile et efficace.

- **Intégrer de Nouveaux Acteurs Pertinents** : La revue permettra d'évaluer si tous les acteurs clés sont suffisamment intégrés dans la mise en œuvre et la gouvernance de la feuille de route nationale. Une attention particulière sera portée à l'identification et à l'intégration éventuelle de nouveaux acteurs (par exemple, certains départements ministériels, institutions de recherche, organisations de la société civile spécialisées...) dont la contribution pourrait améliorer l'atteinte des objectifs.

Cette démarche de revue vise à doter le Maroc d'une feuille de route nationale actualisée, plus cohérente, ciblée et opérationnelle, afin de maximiser l'impact des actions menées pour l'élimination du travail des enfants d'ici 2030.